

OBJET :

Procédure de modification
de l'OAP de l'Île des Loisirs
- Préservation du "Petit
bois"

N° 4

Réf. : Direction de
l'aménagement durable et du
Foncier

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 35
En exercice : 35
Qui ont pris part à la délibération : 35

Date de convocation : 07/02/2020

Transmis en préfecture le :

Reçu en préfecture le :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AGDE**

SEANCE DU 14 février 2020

L'an deux mille vingt , le quatorze février

Le Conseil Municipal de la **Commune d'AGDE** s'est réuni en session
ordinaire, sous la présidence du Maire.

Présents :

**M. D'ETTORE, M. FREY, M. BONNAFOUX, Mme VIBAREL, Mme
KELLER, M. MILLAT, Mme. ANTOINE, M. CRABA, Mme. HOULES,
M. BENTAJOU, M. DOMINGUEZ, Mme LABATUT, M. RUIZ, Mme
MATTIA, M. THERON, M. CHAILLOU, Mme MOTHE, M.
GLOMOT, Mme MARTINEZ, Mme MAERTEN, Mme GARRIGUES,
M. MUR, Mme SEIWERT, M. GRIMAL, M. PLANES, M BOUVIER-
BERTHET**

Mandants :

**Mme RAYNAUD
M. MANGIN
Mme GUILHOU
Mme SALGAS
Mme KERVELLA
M. HUGONNET
M. REY
M. CASTEL
M. LEBAUPE**

Mandataires :

**Mme VIBAREL
M. MILLAT
Mme MATTIA
M. FREY
Mme KELLER
Mme MAERTEN
M BOUVIER-BERTHET
Mme SEIWERT
M. PLANES**

Absents :

Secrétaire de séance : M. FREY

Rapporteur : M. FREY

Le rapporteur expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le Code de l'urbanisme (CU),
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur un échange de parcelles avec les sociétés KAWAI, SERGUIER-MALORTIGUE et ILA, visant à la réalisation sur la partie Ouest de l'Île des Loisirs d'un programme bâti à vocation touristique dans le prolongement des résidences existantes.

Par délibération en date du 24 septembre 2019, considérant que le projet développé n'était pas de nature à faire consensus et soucieux de préserver l'intérêt général, le Conseil Municipal a retiré la délibération relative à cet échange de parcelles.

Dans l'optique de sanctuariser ces espaces communément dénommés « petit bois de l'île des Loisirs », il est aujourd'hui proposé de préciser les termes de la délibération en date du 28 février 2017 valant mise en révision générale du PLU et ainsi de rajouter dans les objectifs propres aux règles d'urbanisme de la station du Cap d'Agde celui de modifier l'OAP de l'île des Loisirs en excluant de manière définitive toute possibilité de construction sur le petit bois et d'en affirmer le caractère naturel, paysager et récréatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A L'UNANIMITÉ

- **D'AJOUTER** aux objectifs définis dans le cadre de la procédure de révision du PLU celui de « *modifier l'OAP de l'île des Loisirs afin d'exclure définitivement toute possibilité de construction sur le « Petit Bois » et d'en affirmer le caractère naturel, paysager et récréatif* ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits